



Compte rendu de la réunion du RÉSEAU pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone

Le 15 juin 2009
Montréal, Québec
Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw

Coordination :
Foyer pour femmes autochtones de Montréal

Animation et transcription :
**Samuel Singer et Tana Paddock du
Centre des organismes communautaires (COCO)**

Traduction simultanée :
Traduction du Nord

Réunion parrainée par
Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| BREF HISTORIQUE DU RÉSEAU | 3 |
| NOUVELLES DES SOUS-COMITÉS | 4 |
| <u>SANTÉ</u> | 4 |
| <u>SERVICES SOCIAUX</u> | 6 |
| <u>ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE</u> | 8 |
| <u>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU, COMMUNICATION ET RÉPERTOIRE</u> | 9 |
| <u>ÉDUCATION, FORMATION ET EMPLOYABILITÉ</u> | 10 |
| <u>QUESTIONS ET SUGGESTIONS POUR LES SOUS-COMITÉS</u> | 11 |
| NOUVELLES DE LA TENTE DE SUDATION DU JARDIN BOTANIQUE | 12 |
| RÉVISION DU CADRE ET ÉTABLISSEMENT DES VALEURS | 13 |
| <u>CHANGEMENTS PROPOSÉS AU CADRE</u> | 13 |
| <u>VALEURS PROPOSÉES</u> | 14 |
| STRATÉGIE POUR LES AUTOCHTONES VIVANT EN MILIEU URBAIN | 14 |
| LE RÔLE DE LA VILLE DE MONTRÉAL | 18 |
| EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR ET CRÉATION D'UN COMITÉ DIRECTEUR | 19 |
| <u>PROPOSITIONS</u> | 19 |
| <u>DÉCISIONS</u> | 20 |
| CRÉATION D'UN COMITÉ DIRECTEUR INTÉRIMAIRE | 20 |
| VARIA ET CONCLUSION | 22 |
| ANNEXES | 23 |
| <u>ANNEXE A : LISTE DES PARTICIPANTS</u> | 24 |
| <u>ANNEXE B : CADRE DE RÉFÉRENCE DU SOUS-COMITÉ DE LA SANTÉ</u> | 32 |
| <u>ANNEXE C : PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SOUS-COMITÉ DES SERVICES SOCIAUX</u> | 36 |
| <u>ANNEXE D : PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SOUS-COMITÉ DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE</u> | 40 |

BREF HISTORIQUE DU RÉSEAU

Après la prière d'ouverture récitée par Mike Standup et la présentation des animateurs de la réunion, Nakuset fait un survol rapide de l'historique du RÉSEAU pour ceux et celles qui ignoraient tout de sa création et de ses réalisations.

- En janvier 2008, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du Foyer pour femmes autochtones de Montréal, Wanda Gabriel a donné une présentation sur les difficultés auxquelles font face les Autochtones vivant en milieu urbain. La réaction à son exposé était tellement enthousiaste que le Foyer a décidé d'approfondir la question.
- À l'été 2008, le Foyer a mené une enquête auprès d'organisations autochtones de Montréal pour mieux comprendre leurs points de vue sur la réalité des Autochtones vivant en milieu urbain et déterminer des moyens de collaboration plus efficaces pour combler les besoins définis.
- Plus tard à l'été 2008, des représentants du Foyer ont rencontré les autorités de la Ville de Montréal pour étudier la possibilité d'organiser une plus grande réunion durant laquelle on dévoilerait les résultats de l'enquête et examinerait les questions plus en détail. La Ville de Montréal s'est montrée très enthousiaste à l'idée, puisqu'elle avait déjà mené une enquête semblable en partenariat avec le Centre d'amitié autochtone, mais n'avait jamais eu l'occasion d'en présenter les résultats. Le Foyer a par la suite communiqué avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada pour lui demander de financer l'événement, ce qu'il a accepté.
- La première réunion du RÉSEAU a eu lieu le 5 novembre 2008 à l'Hôtel Maritime Plaza. Ce fut un franc succès, tant sur le plan de la participation que du contenu. Environ 65 personnes ont pris part à l'événement et ont pu commencer à cerner les questions qu'allait aborder le RÉSEAU et à déterminer les moyens d'y parvenir.
- La deuxième réunion, d'une demi-journée, a été tenue le 13 janvier 2009 dans un endroit prêté par la Ville de Montréal. Bien que cette réunion ait attiré moins de participants qu'à la première édition, elle s'est avérée productive en ce sens qu'on a pu commencer à officialiser la cadre de référence du RÉSEAU.
- La troisième réunion a eu lieu le 10 mars 2009 dans les locaux des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw. On y a notamment formé les sous-comités qui aborderont les questions importantes définies par le RÉSEAU.
- Depuis la tenue de cette réunion, les membres du RÉSEAU s'investissent dans ces sous-comités pour préciser leur cadre de référence et commencer le travail.
- Le Foyer assure la coordination du RÉSEAU depuis les tout débuts; cependant, le RÉSEAU a proposé de créer un poste à plein temps de coordonnateur du RÉSEAU.

NOUVELLES DES SOUS-COMITÉS

Une fois que les participants ont pris connaissance de l'ordre du jour et des objectifs proposés de la réunion et ont pris quelques minutes pour échanger avec leurs pairs, les cinq sous-comités du RÉSEAU font l'objet, à tour de rôle, d'une présentation sur les progrès qu'ils ont réalisés et sur leur cadre de référence :

Santé

Présentateur : Garry Carbonnell (Fondation autochtone nationale de partenariat pour la lutte contre les dépendances - FANPLD)

Autres membres : Carrie Martin, Kerry Tannahill, Pascale C. Annoual, Taline Arslanian, Chantal Robillard, Dianne Reid et Lou Ann Stacey.

De nombreux Autochtones vivant à Montréal bénéficient de certains services de santé fournis dans le cadre de programmes locaux. Cependant, on remarque des problèmes généralisés dans l'ensemble du système de santé. Le Sous-comité de la santé vise à aider les organisations autochtones et leurs partenaires à envisager les meilleures façons de combler les lacunes et les inégalités dans les services actuels. Voici un résumé du cadre de référence de ce sous-comité. Référez-vous à l'annexe B pour en obtenir la version intégrale.

Valeurs

Intégrité, respect, collaboration, choix et engagement.

Mandat

Contribuer à l'élaboration d'un nouveau cadre urbain qui assure la prestation de services de santé efficaces et adaptés à la culture aux Autochtones.

Buts et objectifs

Pour accomplir son mandat, le Sous-comité doit atteindre plusieurs buts et objectifs.

- Déterminer les corridors de services.
- Déterminer quelles organisations ont des points de service (pour les questions en matière de santé) et vérifier quels sont les services existants afin de ne pas reproduire ou chevaucher d'autres services ou sous-comités.
- Définir la santé mentale, physique, émotionnelle et spirituelle (culturelle, religieuse et traditionnelle).
- Créer et maintenir une base de données des services de santé applicables aux Autochtones, surtout à Montréal et dans les environs.
- Collaborer avec d'autres réseaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux en vue de fournir des renseignements au RÉSEAU pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone.
- Définir et combler les lacunes et les obstacles dans les services de santé, comme la langue.

- Examiner les besoins des Autochtones vivant en milieu urbain en matière de santé et de services, et donner une rétroaction pour assurer des analyses de qualité.
- Fournir une liste détaillée des préoccupations et des questions relatives à la santé des Autochtones vivant en milieu urbain à Montréal, liste faisant référence à l'*Évaluation des besoins des Autochtones qui composent avec la réalité urbaine de Montréal* datant de 2008.
- Éduquer et informer la population sur les réalités auxquelles sont confrontés les Autochtones dans le système de santé.
- Établir un centre de santé entièrement fonctionnel à Montréal, destiné plus particulièrement aux Autochtones en milieu urbain, en s'inspirant du centre Wabano d'Ottawa;
- Veiller à ce que les membres connaissent l'historique du Sous-comité, ses forces, ses difficultés et ses processus.
- Formuler des recommandations qui s'inspirent des pratiques prometteuses des Premières nations, des Inuits et des Métis, ainsi que des systèmes principaux de prévention et d'intervention des services de santé, dans le but ultime de prévenir et de réduire les difficultés liées aux services de santé auxquelles sont confrontés les Autochtones à Montréal.

Partenaires

- Organismes de santé et de prestation de services qui s'occupent de la santé des Autochtones en milieu urbain.
- Administrations gouvernementales et organisations non gouvernementales (ONG) dans des organismes locaux, régionaux, provinciaux et nationaux de la santé.
- Les partenaires doivent représenter leur organisation et communiquer régulièrement avec le Sous-comité afin d'assurer la continuité des renseignements relatifs aux services de santé des Autochtones.

Membres

Les membres du Sous-comité doivent être membres du RÉSEAU.

Rôles et responsabilités

Les membres fournissent leurs conseils en s'appuyant sur leur expérience et expertise. On leur demande d'assurer la continuité de la représentation au Sous-comité et de s'efforcer d'assister à l'ensemble des réunions prévues au programme. Les membres qui s'absentent de trois réunions consécutives sont exclus du Sous-comité pendant douze mois, après quoi ils peuvent présenter une nouvelle demande d'adhésion. Tous les membres sont responsables de la rédaction et de la révision des politiques et procédures du Sous-comité. Les membres du Comité de la santé autochtone de Montréal (CSAM) doivent assumer les frais de déplacement et d'hébergement afférents à leur participation aux réunions.

Prise de décision

Les membres du CSAM s'efforceront de formuler des recommandations par

consensus après avoir examiné les renseignements présentés aux réunions, ou par tout autre moyen de communication, et en avoir discuté. Pour les conflits non résolus, le Sous-comité s'engage à trouver une solution dans le meilleur intérêt des communautés autochtones qu'il sert, et ce, en les présentant au RÉSEAU. Les réunions peuvent avoir lieu sans quorum, mais 75 % des membres doivent être présents pour adopter l'ensemble des décisions.

Services sociaux

Présentatrice : Nakuset, directrice du Foyer pour femmes autochtones de Montréal (FFAM)

Autres membres : Martin Dubé (Mikisew's Creations), Barbara McDonald (Tasiutigiiit Association of Families of Inuit and Native Children, Patricia Eshkibok (S.P.A.Q.), Marcelle Durrum (Foyer pour femmes autochtones de Montréal), Cathy Carroll (Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw), Anita Metallic (Hôpital de Montréal pour enfants), Taline Arslanian (Centre des femmes de Montréal), Anik Sioui (Centre des femmes de Montréal), Charlotte Pien (Foyer pour femmes autochtones de Montréal), Terri Normandin (Foyer pour femmes autochtones de Montréal), Irene Qavavauq (Foyer pour femmes autochtones de Montréal) et Guy Lacroix (Ville de Montréal).

Le Sous-comité des services sociaux a pour mission d'améliorer la qualité de vie des Autochtones en milieu urbain à Montréal en abordant les questions et préoccupations sociales au moyen du réseautage et de la défense des intérêts. Ce sous-comité a établi le cadre de référence suivant (référez-vous à l'annexe C pour obtenir le procès-verbal dans lequel est expliqué en détail le cadre de référence) :

Pouvoir

Les décisions sont prises par consensus puis recommandées au groupe élargi du RÉSEAU.

Obligation de rendre compte

Tous les procès-verbaux sont fournis, et les représentants du Sous-comité rendent des comptes au groupe élargi et pendant les assemblées générales annuelles du RÉSEAU.

Période de référence

Le Sous-comité est une entité permanente du RÉSEAU.

Budget

Le Sous-comité mène des campagnes de financement au besoin.

Les deux réunions tenues par le Sous-comité à ce jour ont généré de nombreuses idées. L'un des principaux objectifs définis consistait à collaborer plus étroitement avec les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw des façons suivantes :

- Mettre sur pied un comité autochtone qui travaille de concert avec les Centres Batshaw afin de vérifier que les enfants autochtones bénéficient de services adaptés à leur culture (de façon semblable au comité multiethnique et multiculturel créé il y a 10 ans, qui s'articule autour des besoins des enfants de race noire).
- Attirer plus de conseillers autochtones dans le système.
- Mettre au point une formation culturelle de deux jours que devront obligatoirement suivre les parents non autochtones qui veulent héberger ou adopter un enfant autochtone.
- Veiller à ce que les enfants adoptés gardent leur statut d'Indien ou leur numéro N.

Le Sous-comité a rédigé les objectifs suivants :

Objectifs à court terme :

- Rédiger une lettre d'appui à Patricia Eshkibok, conseillère parajudiciaire des Services Parajudiciaires Autochtones du Québec, afin qu'elle puisse accompagner des clients au tribunal de la jeunesse, tâche qu'elle accomplit déjà même si elle ne fait pas partie de son mandat. Le Sous-comité estime qu'elle devrait être rémunérée pour cette tâche.
- Inviter les travailleurs des services d'approche du Centre d'amitié autochtone de Montréal à se joindre au comité d'aide aux sans-abri afin de déterminer les types de services d'approche actuellement fournis aux hommes et, ultimement, d'en accroître le nombre.
- Donner une présentation à l'automne au comité de gestion des Centres Batshaw pour dresser le portrait du Sous-comité et des problèmes recensés.

Objectifs à long terme :

- Déterminer les lacunes dans les services offerts aux hommes autochtones (majeurs) et les combler par l'établissement d'un foyer réservé à cette clientèle.
- Fonder un camp axé sur la culture.
- Fonder un foyer pour enfants autochtones où l'on trouvera la présence d'une « matrone », ressource intermédiaire pour les enfants autochtones réputée pour son approche holistique et traditionnelle. Cette mesure permettrait de réduire le nombre d'enfants de même famille envoyés dans différentes familles d'accueil.
- Mettre sur pied un programme de mentorat d'enfants autochtones.

La prochaine réunion du Sous-comité est prévue pour le 22 septembre à 13 h dans les locaux des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw.

Arts, culture et patrimoine

*Présentateurs : Devora Neumark (Engrenage Noir LEVIER), Natasha Robillard et
Éric Pouliot*

Autres membres : À déterminer

Les membres de ce sous-comité se sont rencontrés à trois reprises depuis la réunion du RÉSEAU en mars. Quelque 20 personnes ont assisté à chacune des réunions. Certaines ont pris part aux trois réunions, alors que d'autres ont assisté à une ou à deux rencontres pour obtenir de l'information sur l'orientation que prend le Sous-comité avant de s'engager davantage. Le Sous-comité a créé un groupe organisationnel central au sein du grand comité afin d'élaborer son mandat et son cadre de référence. Ce groupe rencontrera les autres membres en septembre afin de réviser les objectifs et de tenir des ateliers. Le cadre de référence est expliqué ci-dessous (référez-vous à l'annexe D pour obtenir le procès-verbal dans lequel figurent tous les détails du cadre de référence et une liste des participants aux réunions).

Membres

Comme il n'y avait jamais le même nombre de participants aux différentes réunions, le nombre exact de membres du Sous-comité demeure inconnu encore aujourd'hui. Le Sous-comité compte environ 30 membres, notamment des artistes, des travailleurs communautaires et des agents culturels des communautés autochtones, dont plusieurs ne sont pas affiliés au RÉSEAU. La liste définitive des membres sera distribuée uniquement à la fin de la période de recrutement toujours en cours. Les membres sont tenus au courant des activités du RÉSEAU, et on présente tous les documents du RÉSEAU (résultats des enquêtes, rapports des réunions du RÉSEAU, etc.) à chacune des réunions afin que les membres connaissent bien le RÉSEAU et la façon dont le mandat du Sous-comité s'inscrit dans celui du RÉSEAU.

Période de référence

Le Sous-comité est une entité permanente du RÉSEAU.

Prise de décision

Toutes les décisions du Sous-comité sont prises par consensus. Les membres sont conscients que les décisions plus importantes sont prises par les membres du RÉSEAU ou son organe directeur.

Communications

Tous les procès-verbaux sont rédigés en français et en anglais.

Financement

Pour l'instant, les membres du Sous-comité utiliseront les locaux d'Engrenage Noir LEVIER pour se réunir et une section du blogue d'Engrenage Noir LEVIER pour communiquer. La question du financement des activités du Sous-comité

pour les années à venir n'a pas encore été abordée.

Mandat

Le mandat du Sous-comité consiste à promouvoir les intérêts de la communauté artistique autochtone du milieu urbain de Montréal. Il vise à réunir et à mettre en lumière les membres de cette communauté afin d'assurer une forte présence parmi les nombreuses collectivités culturelles diversifiées. Le Sous-comité a trois objectifs stratégiques principaux.

1. Créer un lieu de rencontre pour la diffusion et la promotion du patrimoine, de la culture et des arts autochtones.
2. Étudier la question de la propriété intellectuelle des biens matériels et non matériels, notamment les droits d'auteur, les protocoles et les codes d'éthique.
3. Faciliter le réseautage avec différents organismes, centres, groupes et comités.

Le Sous-comité a créé trois groupes de travail pour tenter d'atteindre chacun de ces objectifs.

L'importance d'intégrer le travail du Sous-comité des arts, de la culture et du patrimoine à celui des autres comités a été soulignée à plusieurs reprises pendant les réunions des comités. Le Sous-comité veut trouver des façons d'élaborer des projets qui découlent des autres comités, et qui y font référence.

L'une des principales préoccupations du Sous-comité consiste à déterminer le rôle du Centre d'amitié autochtone de Montréal. En quoi son mandat se rapporte-t-il à la création de lieux de rassemblement culturel? Comment ce comité peut-il travailler de concert avec le Centre d'amitié sur un projet du genre?

Développement du RÉSEAU, communication et répertoire

Présentateur : Samuel Singer (animateur du COCo)

Membres : Brett Pineau (Centre d'amitié autochtone de Montréal), un représentant de la Ville de Montréal, un représentant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et une représentante de Centraide.

Les membres de ce sous-comité se sont rencontrés pendant la dernière réunion du RÉSEAU et ont décidé de suspendre leurs activités jusqu'à ce que A) une décision soit prise concernant la création d'un comité directeur et l'embauche d'un coordonnateur, B) un nouveau président soit trouvé (celui qui occupait cette fonction s'est retiré en raison d'autres engagements) et C) la présence des Autochtones au sein du Sous-comité soit plus importante (seulement une organisation autochtone était présente à la dernière réunion). On a également insisté sur le fait que le rôle de certains organismes membres du Sous-comité (comme la Ville de Montréal et le SPVM) est de soutenir le Sous-comité, et

non d'agir. La survie de ce sous-comité est fondamentale puisqu'il sert de lien entre tous les autres sous-comités.

Le seul point actuellement à l'ordre du jour du Sous-comité est l'élaboration d'un répertoire de groupes communautaires fournissant des services aux Autochtones. Il a été constaté que le Sous-comité des arts, de la culture et du patrimoine (Mo Clark) travaille à l'établissement d'une liste exhaustive des artistes et des agents culturels autochtones de Montréal qui pourrait être intégrée au répertoire étendu.

Afin de faire avancer les choses, on a distribué une feuille d'inscription pour attirer plus de membres autochtones au sein du Sous-comité. On a également souligné qu'advenant la création d'un comité directeur, ce serait la responsabilité de ce dernier d'assurer le bon fonctionnement de ce sous-comité et celui des autres sous-comités.

Éducation, formation et employabilité

Présentatrice : Dolores André (Ressources humaines des Premières Nations de Montréal)

Autres membres : Nathalie Tellier (Ville de Montréal), Nathalie Huntley (Service Canada) et Teprine Baldo (Centre d'amitié autochtone de Montréal).

À l'heure actuelle, ce comité compte peu de membres. En effet, plusieurs membres ont quitté dernièrement afin de se consacrer à un nouvel emploi, de siéger à un nouveau comité ou de partir en congé de maternité. L'une des principales priorités établies par le Sous-comité est le recrutement de nouveaux membres issus d'organisations autochtones, étant donné que son effectif est actuellement composé principalement de bailleurs de fonds. Veuillez aviser le Sous-comité si vous connaissez des personnes issues des domaines de l'éducation, de la formation ou de l'employabilité qui seraient intéressées à y siéger. À ce jour, le Sous-comité n'a tenu qu'une réunion et n'a pas encore établi son cadre de référence. Toutefois, il a déterminé son rôle et son mandat. Son mandat consiste à recueillir et à communiquer de l'information sur les programmes de financement existants et leurs critères, à déterminer les programmes pouvant combler les besoins du groupe ainsi qu'à favoriser la création de projets correspondant aux programmes de financement.

Pendant la réunion du Sous-comité en avril, des représentants de la Ville de Montréal ont donné une présentation sur un programme de réinsertion sociale destiné aux groupes ethnoculturels. On peut adapter ce programme pour satisfaire les besoins des Autochtones. Ce programme de six mois comprend également huit semaines de cours de français. Il a pour objectif d'aider les jeunes (âgés de 18 à 30 ans) à intégrer le marché du travail. Ce projet pourrait débiter en septembre 2009 ou au printemps 2010. Alors que des bailleurs de fonds se sont déjà montrés intéressés, le Sous-comité se demande si des organisations autochtones seraient prêtes à organiser et à gérer le programme. Il s'agit d'un projet prêt à mettre en œuvre. Il faut simplement qu'une organisation veuille

l'administrer et l'exécuter. Le Sous-comité désire obtenir l'approbation et l'appui du RÉSEAU pour aller de l'avant avec ce projet, mais il attendra d'abord de connaître quel en sera l'organisme d'approbation.

Questions et suggestions pour les sous-comités

Pendant la période allouée aux mises au point sur les sous-comités, on soulève les questions suivantes :

Comment pouvons-nous nous assurer que les membres du RÉSEAU sont d'accord avec le cadre de référence de chaque sous-comité? Un processus d'adoption officiel sera-t-il mis en place?

On suggère que si le RÉSEAU décidait de créer un comité directeur, ce dernier serait responsable d'adopter le cadre de référence de tous les sous-comités.

Le Sous-comité des services sociaux a déclaré qu'il prendrait part à l'assemblée générale annuelle. Cela signifie-t-il que le RÉSEAU tiendrait des assemblées générales annuelles?

On suggère que si le RÉSEAU décidait de créer un comité directeur, ce dernier serait responsable de la tenue d'assemblées générales annuelles visant à informer la communauté autochtone de ses progrès.

Il existe de fortes possibilités de chevauchement entre le Sous-comité de la santé et le Sous-comité des services sociaux. Comment pouvons-nous éviter cette situation?

C'est un risque présent pour tous les sous-comités, et le RÉSEAU devrait désormais songer à des façons de favoriser et de faciliter la pollinisation croisée.

Les activités du Sous-comité de l'éducation, de la formation et l'employabilité sont-elles axées uniquement sur l'éducation des adultes, ou portent-elles également sur les enfants d'âge mineur et l'élaboration de programmes scolaires, en collaboration avec le personnel enseignant, etc.? Je possède un centre de la petite enfance et je me demande si je pourrais travailler de concert avec ce sous-comité.

Peu de personnes étaient intéressées à se joindre à ce sous-comité, et celles qui s'y sont jointes étaient davantage en mesure d'appuyer l'employabilité que l'éducation. Ce projet de collaboration pourrait avoir lieu, mais seulement lorsque d'autres membres ayant la même expertise se joindraient au Sous-comité. L'arrivée de nouveaux membres est la bienvenue, et à l'aide de leur expérience, le Sous-comité pourrait favoriser l'élaboration de programmes et de projets plus vastes.

Le Sous-comité de l'éducation, de la formation et l'employabilité compte plus de bailleurs de fonds que d'organisations autochtones et, par conséquent, doit recruter plus de membres qui ne sont pas des bailleurs de fonds, de façon à ce que certains membres puissent faire davantage que fournir des renseignements et leur soutien.

Le Sous-comité des arts, de la culture et du patrimoine aimerait s'associer au Sous-comité de l'éducation, de la formation et l'employabilité pour fournir des services d'approche et d'éducation généraux au public. Vous pouvez utiliser la liste exhaustive des membres du RÉSEAU pour lancer un appel.

NOUVELLES DE LA TENTE DE SUDATION DU JARDIN BOTANIQUE

Depuis octobre 2008, le Foyer pour femmes autochtones de Montréal collabore avec divers partenaires (le Jardin botanique de Montréal, le Cercle des Premières Nations de l'UQAM, le Jardin des Premières nations, le Musée de la nature, Terres en vues et les Kahnawake Shakotia'takehnhas Community Services [KSCS]) pour établir une tente de sudation à Montréal. Le Foyer a notamment pour mandat de célébrer des cérémonies de guérison, ce qui est passablement difficile à accomplir étant donné qu'il n'existe actuellement aucune tente de sudation à Montréal ou dans les environs. La direction du Jardin botanique a récemment accepté de fournir un espace à cet effet. À ce jour, on a tenu entre cinq et sept réunions de planification et créé un comité directeur. De plus, on recrutera bientôt une personne pour coordonner les activités à la tente de sudation.

À l'heure actuelle, le comité directeur travaille à l'élaboration des plans de la tente, au processus d'embauche d'animateurs d'expérience pour la tente de sudation, au processus d'approbation des commissaires des incendies et à l'élaboration de procédures d'animation et de directives à l'intention des participants. De plus, le comité directeur cherche des artistes autochtones qui sont prêts à prêter leurs œuvres afin de les afficher sur chacune des sept parois du tipi sur le site et prend les mesures nécessaires pour enregistrer la tente de sudation comme organisme sans but lucratif (afin d'obtenir des assurances appropriées et de pouvoir créer une bourse d'études).

Les cérémonies célébrées dans la tente de sudation seront gratuites, mais les organisations qui y seront affiliées seront responsables de fournir le bois et de trouver les grands-pères. Le coordonnateur sera responsable de la coordination des activités quotidiennes, du financement et de l'envoi d'un calendrier mensuel des célébrations dans lequel sera précisé le public cible de ces célébrations (femmes, hommes, public varié, enfants, non-Autochtones, etc.). La tente de sudation ne sera pas accessible au grand public et sera entourée d'une clôture pour assurer le respect de la vie privée des participants.

L'objectif est d'inaugurer la tente de sudation au mois d'août de cette année. Pendant la réunion, on fera circuler une boîte à suggestions afin que les participants puissent y déposer leurs idées.

RÉVISION DU CADRE ET ÉTABLISSEMENT DES VALEURS

Les participants sont divisés en cinq petits groupes afin de réviser le cadre du RÉSEAU, dans le but ultime d'en assurer la pertinence pour les membres actuels. On demande également aux participants de relever les valeurs que devraient avoir le RÉSEAU, en gardant à l'esprit que les changements et valeurs proposés seraient développés ultérieurement puis présentés au groupe élargi à des fins d'approbation.

Changements proposés au cadre

- Assouplir les critères d'adhésion afin d'inclure l'ensemble de la population (c.-à-d. les membres des communautés ayant un intérêt dévolu), plutôt que de ne considérer que les organisations. (2 groupes)
- Ajouter le terme « personnes » à la fin du troisième point dans l'énoncé de but.
- Remplacer le terme « organismes fournissant des services aux Autochtones » par « organisations au service ».
- Mettre l'accent sur l'ouverture du RÉSEAU aux personnes servies par ses organisations membres. Les personnes qui bénéficient de ces services doivent également faire leur part. Le RÉSEAU est un endroit où elles peuvent exprimer leurs opinions et donner leurs commentaires. Changement proposé : le but du RÉSEAU devrait être de « créer des possibilités de collaboration entre les fournisseurs de services et les membres de la communauté ». (2 groupes)
- Élargir le centre d'intérêt du RÉSEAU de façon à améliorer la « qualité de vie » des Autochtones (ce qui comprend les services, mais sans s'y limiter).
- Inviter le personnel autochtone des associations non autochtones aux réunions du RÉSEAU.
- Remplacer le terme « clients » par « Autochtones », reconnaissant ainsi le fait que les Autochtones ne sont pas tous clients. (2 groupes)
- Ajouter un quatrième point qui porte sur la coordination des sous-comités dans l'énoncé de but du cadre.
- Étendre le mandat géographique du RÉSEAU aux Autochtones vivant en milieu urbain à Montréal et dans les environs. (2 groupes)
- Remplacer le terme « RÉSEAU autochtone de Montréal » par « RÉSEAU pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone ». (2 groupes)
- Remplacer le terme « services » par « services offerts » dans le deuxième point de l'énoncé de but.
- Remplacer le terme « offrir » par « fournir » dans la première phrase de l'énoncé de but.

Valeurs proposées

- Observer et respecter le but du RÉSEAU.
- Reconnaître et favoriser la diversité existant dans la communauté autochtone de façon à ce que tout un chacun se sente respecté et invité à jouer un rôle dans le RÉSEAU.
- Faire preuve de transparence (3 groupes). Un groupe indique que la transparence comprenait les notions d'accès, de consensus et de représentation.
- Faire preuve de collaboration.
- S'engager envers la vision du RÉSEAU (4 groupes). Un groupe met l'accent sur le fait que cette vision consiste à améliorer la qualité de vie.
- S'adapter aux caractéristiques de la culture. Par exemple, le RÉSEAU doit laisser aux personnes suffisamment de temps pour exprimer leurs opinions pendant les réunions, et ce, sans les interrompre. Si ces personnes ne sont pas entendues, elles ne reviendront pas. Si on utilise une plume ou un bâton de parole, personne ne serait interrompu.
- Enseigner la culture dans la communauté.
- Assurer une uniformité entre les comités.

STRATÉGIE POUR LES AUTOCHTONES VIVANT EN MILIEU URBAIN

John Gordon, directeur national de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (SAMU) du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), donne aux membres du RÉSEAU un aperçu de la stratégie nationale en mettant l'accent sur les points suivants :

- La SAMU est une stratégie, pas seulement un programme auquel se rattache d'importantes sommes. Elle offre une vue d'ensemble sur les façons les plus efficaces possible de satisfaire les besoins des Autochtones vivant en milieu urbain. De plus, elle rassemble les pouvoirs liés aux ressources de tous les programmes publics dans le réseau actuel de programmes et de services. Le financement reçu par une communauté est en corrélation directe avec l'ampleur de ses rêves. Par exemple, une communauté peut établir qu'elle possède d'excellents programmes, mais qu'il n'existe aucun lien entre eux. La SAMU peut contribuer à la résolution de ce problème.
- À l'heure actuelle, un total de 13 villes bénéficient de la SAMU au Canada, toutes à l'ouest de l'Ontario. Ces villes doivent utiliser ces fonds du gouvernement fédéral pour déterminer leurs lacunes, établir leurs priorités, trouver des solutions à leurs problèmes et financer des programmes leur permettant de combler leurs lacunes.
- Le RÉSEAU de Montréal accable une organisation de toutes les responsabilités administratives du RÉSEAU. Ce fardeau a fait l'objet de nombreux débats, et les différents ordres de gouvernement estiment qu'il faudrait créer un poste de coordonnateur pour redresser la situation. Cependant, ce sont les membres du RÉSEAU qui doivent déterminer la nécessité d'un tel poste et, dans l'affirmative, les

tâches du coordonnateur. Les différents ordres de gouvernement ne devraient pas dire à la communauté ce dont elle a besoin (ils savent par expérience que ce genre d'approche descendante ne fonctionne pas), mais devraient plutôt chercher des moyens d'appuyer le RÉSEAU. Ils désirent véritablement que la communauté donne des directives sur le poste de coordination. Un coordonnateur est-il nécessaire? Dans l'affirmative, quelles seraient ses tâches? Quel devrait être son salaire? Les différents ordres de gouvernement peuvent ensuite répondre aux questions : « nous sommes d'accord, nous sommes en désaccord, nous pensons que vous devez voir les choses de cette façon, etc. ». Nous n'avons pas toutes les réponses, mais bénéficions de l'expérience acquise dans l'application de la SAMU aux 13 villes. Nous pouvons donc prendre part à certains de ces débats.

- L'un des éléments s'étant avéré très utile avec les 13 autres réseaux, c'était de compter sur un petit groupe de décideurs, c.-à-d. un organe directeur, avec qui il était possible de collaborer et qui pouvait dire aux différents ordres de gouvernement quelles étaient les priorités de la communauté. Le gouvernement espère que le RÉSEAU déterminera aujourd'hui la forme que prendra cet organe directeur, le nombre de sièges qu'il comptera et le rôle qu'il assumera. Le gouvernement peut participer à ce processus, mais il revient à la communauté de déterminer sa structure de gouvernance d'après ses propres besoins, ses désirs et son unicité régionale.
- Il revient aux membres de décider du nombre de sièges de l'organe directeur du RÉSEAU et de déterminer les personnes y siégeant à titre de représentants de la communauté. On sait déjà qui représente la communauté dans les réserves, mais ce n'est pas aussi facile dans les milieux urbains. Les autres communautés ont réglé ce problème en étant aussi ouvertes que possible dans le recrutement des membres et l'organisation des réunions; ainsi, tous ceux et celles qui veulent exprimer leurs opinions peuvent être entendus. Par conséquent, dans le cas de Montréal, après avoir traité du poste de coordination et de l'organe directeur, il faudrait tenir une plus grande réunion communautaire afin de recueillir plus d'opinions variées (reconnaissant l'importance des groupes de réseaux professionnels et le fait qu'ils devraient être maintenus, comme dans d'autres villes canadiennes).
- Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler de concert avec la communauté de Montréal pour améliorer la qualité de vie des Autochtones de cette ville et a reçu l'appui des administrations provinciale et municipale.

On demande à John Gordon de répondre aux questions suivantes posées par les participants :

Le RÉSEAU doit-il se constituer en personne morale pour recevoir les fonds de la SAMU? Pourquoi les organisations autochtones hors réserve doivent-elles se constituer en personne morale pour recevoir des fonds alors que les organisations autochtones dans les réserves n'y sont pas tenues?

Les modalités des ententes de financement du gouvernement indiquent probablement que

ses fonds doivent être distribués à une personne morale. Cependant, un réseau de ce genre peut recevoir des fonds publics sans être constitué en personne morale, et ce, en faisant d'une personne morale son fiduciaire. La majorité des 13 réseaux au pays ne sont pas constitués en personne morale. Des organisations agissent plutôt à titre de fiduciaires. Toutefois, si un réseau n'est pas en mesure de trouver une personne morale comme fiduciaire, il doit se constituer en personne morale. Les fonds seront envoyés par chèque. Le gouvernement ne peut émettre le chèque au nom d'un particulier. C'est donc la façon de faire, à moins que l'organisation puisse trouver une manière d'ouvrir un compte bancaire sans avoir les documents de constitution requis en sa possession.

Quels sont le processus et les critères d'obtention du financement?

Encore une fois, ce n'est pas une question de financement, mais plutôt de trouver une bonne stratégie. Une fois la stratégie élaborée, l'argent suivra. C'est vrai qu'il est difficile de rêver sans savoir combien d'argent vous recevrez, mais soyez assurés que la SAMU comporte suffisamment de ressources pour vous permettre d'avoir de très grands rêves. Il n'y a qu'un critère : la stratégie doit être favorable aux Autochtones vivant en milieu urbain, il doit s'agir d'une nouvelle stratégie et elle ne doit pas remplacer d'autres ressources ou chevaucher d'autres services. De plus, elle doit être exécutée de la façon la plus efficace et rentable qui soit.

Quel type d'aide le gouvernement peut-il fournir au RÉSEAU?

Nous finançons le RÉSEAU pour favoriser la tenue de ces réunions (animation, frais de consultation, nourriture, etc.). Mais en fin de compte, nous voulons appuyer les services sur le terrain visant à aider les personnes qui en ont le plus besoin. Par conséquent, il nous faut vraiment un organe directeur qui examinera les propositions et déterminera quelles mesures peuvent être prises pour mieux répondre aux besoins des Autochtones vivant en milieu urbain à Montréal.

Que vouliez-vous dire quand vous avez parlé de 13 villes bénéficiant de la SAMU à l'ouest de l'Ontario?

AINC a désigné 13 villes qui, dans le cadre de la SAMU, reçoivent une certaine quantité de ressources sur cinq ans afin d'atteindre des résultats précis. Le Ministère avait le pouvoir de désigner 18 villes, mais il n'a reçu des fonds que pour 13 d'entre elles. Il est indiqué dans le préambule de la politique à laquelle est assujettie la stratégie que cette dernière est une politique pancanadienne, ce qui nous donne le pouvoir de collaborer avec chaque ville du pays d'après ce que nous en comprenons. Au total, sept organismes avec lesquels nous collaborons ont accepté les modalités de la SAMU (Service Canada, Ressources humaines et Développement social Canada, Sécurité publique Canada, Agence de la santé publique du Canada, Patrimoine Canada, etc.). Ainsi, si nous recevons une demande d'un autre milieu urbain, nous vérifierons auprès de ces collègues s'ils disposent des ressources nécessaires pour répondre à la demande. Par exemple, il arrive que nous ne puissions financer un projet, mais que nous puissions trouver les fonds nécessaires dans d'autres organismes.

Les fonds sont-ils accordés par projet ou sont-ils renouvelables, et devons-nous présenter une nouvelle demande tous les deux ou trois ans?

Le financement se fait de façon pluriannuelle. Actuellement, la SAMU ne peut faire l'objet que d'ententes de financement de deux ans. Elle peut faire l'objet d'engagements de cinq ans, mais l'instrument de financement actuellement utilisé est limité à deux ans. Ultimement, ses autorités responsables pourront conclure des ententes de financement de cinq ans de nouveau. Ceci étant dit, le gouvernement ne fournit pas de financement de base à long terme. Nous pourrions financer un poste pour une année complète, en nous attendant à ce que l'organisation trouve d'autres sources de financement pour les années suivantes. Les projets que finance la SAMU sont souvent expérimentaux de nature, mais leur réussite et leur innovation sont si grandes que les administrations provinciales et municipales finissent par les financer à long terme. La SAMU est l'instrument de financement public le plus souple qui soit. En effet, elle est suffisamment souple pour s'adapter à la diversité régionale et mettre à l'essai de nouvelles approches, mais suffisamment rigoureuse pour relever du Parlement.

À Ottawa, j'ai exprimé qu'il était inacceptable pour une grande ville comme Montréal de compter l'une des plus fortes populations de sans-abri autochtones au pays et de ne disposer d'aucune stratégie pour les Autochtones en milieu urbain. La ville de Montréal devrait bénéficier de la SAMU. À titre de présidente du Centre d'amitié autochtone de Montréal, j'estime que nous avons le mandat de prendre les devants compte tenu du rôle que nous jouons dans la communauté et du processus de planification stratégique qui sera amorcé cet automne. Le Centre doit également affronter ses propres défis attribuables à son emplacement, mais il peut aussi compter sur d'autres organisations autochtones de Montréal avec lesquelles il entretient des relations. La question de la coordination a fait l'objet de discussions il y a plus d'un an entre le Centre d'amitié autochtone, les regroupements des Centres d'amitié de la province ainsi que la Ville de Montréal, ce qui a permis d'élaborer une description de travail pour un poste de coordonnateur. Cependant, nous estimons qu'il faut attendre que les sous-comités et le comité directeur définissent leur mandat avant de finaliser la description du poste de coordonnateur. Nous avons tous un mandat précis en tant qu'organisations. La question à laquelle nous devons répondre, c'est qui a le mandat de servir la communauté dans son ensemble?

Des membres du gouvernement ont récemment rencontré les représentants de l'Association nationale des centres d'amitié et continuent de les considérer comme un joueur important dans la communauté. Nous ne savons pas précisément ce à quoi ressemblera la situation prochainement, mais nous prévoyons aborder la question à la réunion annuelle en juillet. Nous voulons nous assurer de ne pas faire double emploi avec les Centres d'amitié. La SAMU est le lien entre tous les partenaires communautaires qui leur permet de travailler de concert. Vous représentez tous la communauté. Aucune organisation ne peut y arriver seule. Nous travaillerons tous pour une même cause.

LE RÔLE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Carole Chouinard, de la Ville de Montréal, donne une présentation sur le rôle de la Ville de Montréal en remplacement de son patron, qui est absent pour traiter une affaire urgente au bureau. Elle fournit plusieurs renseignements sur le rôle de la Ville dans le RÉSEAU.

- La Ville est ravie et fière de constater les progrès réalisés par le RÉSEAU. Elle s'engage à améliorer la qualité de vie des Autochtones dans la ville, et elle a déjà financé plusieurs projets variés, comme des festivals et des initiatives d'aide aux sans-abri. Cependant, elle n'a jamais adopté une approche globale comme celle qu'a définie le RÉSEAU.
- La Ville de Montréal croit qu'il faudrait créer un poste de coordonnateur pour cette initiative. La personne qui occuperait ce poste ne prendrait aucune décision. Elle aiderait simplement le RÉSEAU à satisfaire les besoins de la communauté et agirait à titre d'intermédiaire. La Ville estime que cette personne doit être autochtone et impartiale (elle ne doit faire partie d'aucune organisation).
- La Ville tient à remercier Nakuset et le Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour le travail phénoménal qu'ils ont accompli en rendant le RÉSEAU opérationnel. Toutefois, elle estime qu'il est déraisonnable de demander à une organisation ayant un mandat précis de coordonner le RÉSEAU en plus de toutes ses tâches habituelles.

La Ville n'a pas suffisamment de fonds pour financer le poste, mais en a recommandé le financement aux gouvernements provincial et fédéral. Pour réduire les frais afférents à ce poste, la Ville peut fournir un bureau, un téléphone et un ordinateur.

- Comme le RÉSEAU n'est pas constitué en personne morale, la Ville suggère de chercher une organisation qui agirait comme fiduciaire pour recevoir les fonds.
- La Ville ne veut jouer aucun rôle de premier plan dans le RÉSEAU. Elle veut laisser les membres du RÉSEAU prendre leurs propres décisions, mais elle est tout de même intéressée à suivre le déroulement des activités.

La question suivante est posée à Carole à la fin de sa présentation :

Les courriels à l'intention de la Ville de Montréal doivent-ils réellement être rédigés en français? On m'a dit qu'ils devaient être écrits en français si on voulait obtenir une réponse. Ce ne sont pas tous les citoyens qui connaissent le français ou les deux langues officielles.

Nous recevons très peu de courriels en anglais. Mais quand nous en recevons, nous y répondons et nous nous assurons que notre réponse est traduite. Ceci étant dit, notre service de communications applique une politique selon laquelle la langue de travail de la

Ville est le français. Si vous ne recevez aucune réponse à votre courriel, vous devriez déposer une plainte, puisque vous êtes en droit d'obtenir une réponse.

EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR ET CRÉATION D'UN COMITÉ DIRECTEUR

Propositions

Les participants sont divisés en quatre petits groupes afin d'élaborer de brèves propositions en réponse aux questions suivantes : 1) Le RÉSEAU a-t-il besoin d'un coordonnateur? Dans l'affirmative, quel serait son rôle, comment serait-il choisi et à partir de quel endroit travaillerait-il? Et 2) Le RÉSEAU a-t-il besoin d'un comité directeur? Dans l'affirmative, comment les membres seraient-ils choisis et quel serait le rôle du comité directeur? Les groupes avancent collectivement les propositions suivantes :

- Le RÉSEAU devrait engager un coordonnateur (4 groupes) et le poste de coordination devrait être :
 - rémunéré;
 - à temps plein;
 - un contrat permanent de deux à cinq ans;
 - comblé au moyen d'un processus standard d'affichage d'emploi et d'embauche;
 - occupé dans une organisation autochtone, et non à la Ville, bien que l'offre soit appréciée (2 groupes) (un groupe juge acceptable la possibilité que le coordonnateur travaille d'abord à partir des bureaux de la Ville de Montréal et reconnaît l'importance de la participation de la Ville dans le projet, mais exprime de sérieux doutes quant aux avantages qu'en tirerait la Ville, à ses attentes et à son ouverture à travailler en anglais et en français avec le coordonnateur);
 - appuyé directement par ce qu'on appelle actuellement le « Sous-comité du développement du RÉSEAU, de la communication et du répertoire » (c.-à-d. que ce groupe ne serait plus un sous-comité et occuperait davantage un rôle de soutien);
 - axé sur :
 - le réseautage;
 - la gouvernance;
 - la coordination des réunions du comité directeur et du RÉSEAU dans son ensemble (3 groupes);
 - les liens entre le travail des différents comités;
 - la centralisation des documents et du matériel de tous les comités;
 - la reddition de comptes aux bailleurs de fonds et aux principaux partenaires (2 groupes);
 - les activités de financement;
 - la coordination des bénévoles;
 - la communication et la publicité.

- La personne embauchée au poste de coordination devrait être :
 - autochtone (2 groupes);
 - au courant de la situation des Autochtones vivant en milieu urbain;
 - bilingue (3 groupes);
 - impartiale (2 groupes);
 - excellente dans les tâches de coordination.

Le RÉSEAU devrait créer un comité directeur qui serait responsable de :

- préparer une description de travail pour le poste de coordonnateur;
 - faire paraître l'offre d'emploi;
 - combler le poste de coordonnateur (3 groupes);
 - déterminer l'endroit à partir duquel le coordonnateur travaillerait;
 - superviser le coordonnateur (cette tâche serait exécutée par le président ou le directeur du comité) (4 groupes);
 - rédiger son mandat qui serait présenté et approuvé à la prochaine réunion du RÉSEAU;
 - rédiger une série de règlements administratifs qui seraient présentés et approuvés à la prochaine réunion du RÉSEAU, pendant laquelle seraient exposées les procédures de gouvernance, notamment le nombre de personnes ayant droit de vote dans chaque organisation et les personnes ayant ce droit de vote;
 - publiciser l'élection des membres du comité directeur dans l'ensemble de la communauté autochtone.
- Le comité directeur devrait être composé de :
 - un ou deux membres élus par chacun des cinq sous-comités et représentant ces derniers (3 groupes);
 - majoritairement des Autochtones et des représentants d'organisations autochtones (3 groupes), et d'une forte représentation inuite.

Décisions

Une fois que les participants ont obtenu plus de précisions sur les rôles potentiels du coordonnateur et du comité directeur, on procède à un vote officiel :

- Le RÉSEAU devrait-il recruter un coordonnateur? **Oui (à l'unanimité)**
- Le RÉSEAU devrait-il créer un comité directeur? **Oui (à l'unanimité)**

CRÉATION D'UN COMITÉ DIRECTEUR INTÉRIMAIRE

John Gordon, de la SAMU, indique que le gouvernement aimerait que les choses progressent et suggère que le RÉSEAU demande à un comité directeur intérimaire de veiller à ce que les décisions prises aujourd'hui soient mises en œuvre.

Les participants votent « **oui** » (**à l'unanimité**) à la possibilité que le RÉSEAU crée un comité directeur intérimaire composé d'un ou de deux membres de chaque sous-comité et de la communauté dans son ensemble, et qui serait responsable de l'exécution des tâches suivantes durant l'été et l'automne :

1. élaborer une proposition pour le mandat et la composition du comité directeur permanent qui serait présentée et approuvée à la prochaine réunion du RÉSEAU;
2. publiciser la prochaine réunion du RÉSEAU à grande échelle, de façon à ce qu'un maximum de membres de la communauté puissent y assister et prendre part au processus de prise de décision;
3. préparer, en collaboration avec les différents ordres de gouvernement, une offre d'emploi pour un poste de coordonnateur qui serait présentée et approuvée à la prochaine réunion du RÉSEAU.

Les personnes suivantes sont nommées au comité directeur intérimaire :

- 1) Santé : Garry Carbonnell et Carrie Martin
- 2) Services sociaux : Nakuset et Barbara McDonald Simon
- 3) Arts, culture et patrimoine : Devora Neumark
- 4) Éducation, formation et employabilité : Delores André et Donna Lemay
- 5) Développement du RÉSEAU, communication et répertoire : Odile Joannette et Dianne Ottereyes Reid
- 6) Communauté dans son ensemble : Alana Phillips

Commentaires :

- D'après l'expérience acquise dans l'application de la SAMU dans d'autres communautés, John Gordon souligne l'importance de présenter la proposition du mandat du comité directeur et des règlements administratifs à la communauté élargie afin de recevoir des commentaires avant de la faire approuver. Il suggère également d'ajouter trois sièges au comité directeur, à savoir un pour chaque ordre de gouvernement. L'ajout de ces sièges ne vise aucunement à influencer l'orientation du comité, mais plutôt à permettre aux différents ordres de gouvernement de communiquer leurs points de vue (p. ex., signaler les initiatives qui ne bénéficieront d'aucun financement ou celles qui ont de meilleures chances d'en obtenir).
- Le fait que des membres de la communauté qui ne sont membres d'aucun sous-comité siègent au comité directeur peut s'avérer problématique, puisqu'ils comprennent moins bien la situation que les personnes siégeant à un sous-comité.
- John Gordon mentionne que certaines villes comptent de cinq à sept noms de domaine ou sous-comités, ainsi que des sièges pouvant être occupés par des citoyens, et que cette situation semble très bien fonctionner.
- Les sous-comités devraient nommer des membres remplaçants pour assurer le bon fonctionnement du comité directeur.
- Carrie Martin participera à l'organisation de la première réunion du comité directeur intérimaire.

VARIA ET CONCLUSION

Prochaine réunion

On établit par un vote à main levée que la prochaine réunion sera tenue à la fin du mois de septembre 2009.

Annonces

Le pow-wow des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw sera tenu le 21 juin 2009 de 11 h à 17 h. L'entrée est gratuite, tout comme le stationnement.

Les participants doivent confirmer leurs coordonnées auprès de Kerry Tannahill afin d'éviter toute erreur sur la liste des membres du RÉSEAU.

Le CPE Soleil Le Vent a des places de garderie pour les enfants autochtones âgés de 18 mois à 5 ans.

Évaluation des ateliers

Les participants reçoivent une feuille d'évaluation des ateliers. Les résultats permettront d'améliorer la planification des prochaines réunions.

La réunion se termine par une prière de clôture de Mike Standup.

ANNEXES

Annexe A : Liste des participants

| NOM | ORGANISATION | N° DE TÉLÉPHONE | COURRIEL |
|--------------------|---|----------------------------|--|
| Dolores André | Ressources humaines des Premières Nations de Montréal | (514) 283-0901 | dandre@cdrhpnq.qc.ca |
| Pascale C. Annoual | Association des art-thérapeutes du Québec | (514) 747-2787 | pca@sympatico.ca |
| Taline Arslanian | Centre des femmes de Montréal | (514) 842-4780, poste 2333 | talinearslanian@hotmail.ca |
| Mance Bacon | Ville de Montréal | (514) 280-3727 | mancebacon@ville.montreal.qc.ca |
| Teprine Baldo | Centre d'amitié autochtone de Montréal | (514) 522-3168 | teprine76@yahoo.ca |
| Angie Bélanger | Centraide | (514) 288-1261, poste 207 | belangerdangeline@centraide.ca |
| Sky Bellefleur | Projet Autochtones de Québec | (450) 667-5539 | psky.bellefleur@gmail.com |
| Marie-Josée Bonin | Ville de Montréal | (514) 872-6133 | mbonin@ville.montreal.qc.ca |
| Carole Brazeau | Femmes Autochtones du Québec Inc. | (450) 632-0088, poste 226 | cbrazeau@faq-qnw.org |
| Hugh Brodie | Groupe consultatif communautaire de la CBC | (514) 597-5813 | hugh.brodie@cbc.ca |

| | | | |
|--------------------------|--|----------------------------|--|
| Charles-Mathieu Brunelle | Muséums nature de Montréal | (514) 872-1450 | cm.brunelle@ville.montreal |
| Margaret Butler | École de service social de McGill : Nunavik Nunatsiavut Project | | |
| Garry Carbonnell | FANPLD | (418) 572-3397 | gcarbonnell@nnapf.org |
| Cathy Carroll | Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw | (514) 932-7161, poste 1134 | cathy_carroll@ssss.gouv.qc |
| Carole Chouinard | Ville de Montréal | (514) 872-4114 | chouinard@ville.montreal |
| Simon Côté | Porte-parole de Tiohtiake Drum | (514) 264-7567 | chadiabo@gmail.com |
| Natalie Coull | Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw | (514) 932-7161 | natalie_coull@ssss.gouv.qc |
| Sarah Cox | Affaires indiennes et du Nord Canada Secrétariat des relations avec les Inuit | (819) 934-6457 | coxsa@ainc-inac.gc.ca |
| Marie-Andrée Cyrenne | Service correctionnel du Canada | (514) 283-1776 | cyrenneMA@csc-scc.gc.ca |
| Julie Prince Dagenais | SPVM | (514) 280-3419 | julie.princdagenais@spvm |
| Kianoush Dehghani | Université McGill et Direction de santé publique de Montréal | (514) 813-9979 | kianoush.dehghani@mcgill |
| Rheena Diabo | Organizational Development Services | (450) 632-6880 | rheenad@kscskahnawake |

| | | | |
|-------------------------|--------------------------------------|----------------------------|--|
| Alain Diallo | SPVM n° 12 | (514) 280-0412 | |
| Andrée Drapeau | Service correctionnel du Canada | (514) 283-1778 | drapeauAN@csc-scc.gc.ca |
| Martin Dubé | Mikisew's Creations | (514) 758-2616 | mdube08@gmail.com |
| Marcelle Durrum, M.S.S. | Thérapeute pour le FFAM | (514) 483-4876 | keti@sympatico.ca |
| Patricia Eshkibok | S.P.A.Q. | (450) 638-5647, poste 227 | cwahnawake.spaq.qc.ca |
| Mavis Etienne | Onen'to:kon Treatment Services | (450) 479-8353 | onento.kon@qc.aibn.com |
| Lydia Etok | Makivik | (514) 745-8880 | l_etok@makivik.org |
| Sedalia Fazio | Membre indépendante | (514) 363-1248 | sedalia_fazio@hotmail.com |
| John Gordon | Affaires indiennes et du Nord Canada | (613) 943-5536 | john.gordon@ainc-inac.gc.ca |
| Nathalie Guay | Maison communautaire Missinak | (418) 627-7346 | missinak@videotron.ca |
| Pénélope Guay | Maison communautaire Missinak | (418) 627-7346 | missinak@videotron.ca |
| André Guertin | Interlocuteur fédéral | (613) 947-9862 | guertina@inac.gc.ca |
| Jorge Herrera | Inter-Tribal Youth Centre | (514) 499-1854, poste 2229 | youth.coordinator@nfcml.org |

| | | | |
|-------------------|--|---------------------------|--|
| Geneviève Houle | CACTUS Montréal | (514) 847-0067, poste 206 | genevievehoule@cactusma |
| Nathalie Huntley | Service Canada | (514) 723-7273, poste 240 | nathalie.huntley@serviceca |
| Allison Irqumia | Association des Inuits de Montréal | (514) 745-8880, poste 261 | a_irqumia@makivik.org |
| Amanda Isaac | Services aux patients cris | (514) 989-1393 | amanda_isaac@hotmail.co |
| Dale Jacobs | Organizational Development Services | (450) 632-6880 | dalej@kscskahnawake.ca |
| Séri Jacobs | Beesum Communications | (514) 272-3077 | sjacobs@beesum-communi |
| Odile Joannette | CPE Soleil Le Vent | (514) 769-9354 | cpe.soleil.le.vent@gmail.co |
| Guy Lacroix | Ville de Montréal | (514) 872-8849 | guylacroix@ville.montreal |
| Widia Larivière | Femmes Autochtones du Québec Inc. | (450) 632-0088, poste 236 | wlariviere@faq-qnw.org |
| Chantal Latour | Secrétariat aux affaires autochtones | (418) 643-3166, poste 234 | chantal.latour@mce.gouv.q |
| Hélène Latour | Service correctionnel du Canada | (450) 928-4311 | latourhe@csc-scc.gc.ca |
| Monique Laverdure | Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw | (514) 554-5327 | monique.laverdure@hotmail |

| | | | |
|--------------------------|---|---------------------------|--|
| Joanne Lehrer | CPE Soleil Le Vent | (514) 769-9354 | j_lehrer@education.concorde.qc.ca |
| Donna Lemay | SDRHPNM | (514) 283-0901 | dlemay@cdrhpnq.qc.ca |
| Mélanie Lottinville | Service Canada | (514) 723-7273, poste 336 | melanie.lottinville@servicecanada.gc.ca |
| Julie Martel | Secrétariat aux affaires autochtones | (418) 643-3166, poste 254 | julie.martel@mce.gouv.qc.ca |
| Carrie Martin | Foyer pour femmes autochtones de Montréal | (514) 933-4688 | carrie.nwsm@gmail.com |
| Konwatsitsawi M. Meloche | V.I.S.T.A. Seminars | (450) 635-4544 | kwatsi22@yahoo.ca |
| Amira Messieh | Foyer pour femmes autochtones de Montréal | (514) 622-9997 | amira.messieh@gmail.com |
| Anita Metallic | Hôpital de Montréal pour enfants | (514) 458-7485 | anita.metallic@mail.mcgill.ca |
| Dolorès Contré-Migwans | Membre indépendante | (514) 509-1286 | boujig@videotron.ca |
| Lisa Montgomery | Étudiante | (514) 482-5975 | lisamontgomery@sympatico.ca |
| Nakuset | Foyer pour femmes autochtones de Montréal | (514) 933-4688 | nakuset@gmail.com |
| Devora Neumark | Engrenage Noir LEVIER | (514) 937-8282 | fireside@progression.net |
| Terri Normandin | Foyer pour femmes autochtones | (514) 933-4688 | destinyliveshere@gmail.com |

| | | | |
|--------------------------|---|----------------------------|--|
| | de Montréal | | |
| Jean-François O'Bomsawin | SDRHPNM | (514) 283-0901 | jfobomsawin@cdrhpna.gc.ca |
| Travis O'Brien | Bureau de l'interlocuteur fédéral | (613) 947-1846 | travis.obrien@inac.gc.ca |
| Jodi Ouimet | Onen'to:kon Treatment Services | (450) 479-8353 | jodi.ouimet@hotmail.com |
| Sylvie Paré | Jardin des Premières nations du Jardin botanique de Montréal | (514) 486-9891 | spare@ville.montreal.qc.ca |
| Marc Perreault | Hôpital Douglas | (514) 678-4025 | perreaultmarc@hotmail.com |
| Alana Phillips | CPE Soleil Le Vent | (514) 769-9354 | cperisingsun@gmail.com |
| Charlotte Pien | Foyer pour femmes autochtones de Montréal | (514) 933-4688 | charlotte.nwsm@gmail.com |
| Adalbert Pimentel | SPVM n° 12 | (514) 280-0412 | adalbert.pimentel@spvm.qc.ca |
| Brett Pineau | Centre d'amitié autochtone de Montréal | (514) 499-1854, poste 2223 | executive.director@nfcma.ca |
| Andy Pirti | Makivik | (514) 745-8880 | a_pirti@makivik.org |
| Éric Pouliot | Comité des arts, de la culture et du patrimoine | (514) 297-3177 | notreterre@sympatico.ca |

| | | | |
|------------------------|---|----------------------------|--|
| Irene Qavavauq | Foyer pour femmes autochtones de Montréal | (514) 933-4688 | irene309@gmail.com |
| John Quinteros | Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw | (514) 932-7161, poste 1207 | john_quinteros@ssss.gouv.qc.ca |
| Dianne Ottereyes Reid | Centre d'amitié autochtone de Montréal | (514) 499-1854 | herrera_musique@yahoo.com |
| France Robertson | Femmes Autochtones du Québec Inc. | (450) 632-0088, poste 229 | frobertson@faq-qnw.org |
| Chantal Robillard | Institut universitaire en santé mentale Douglas | (514) 761-6131, poste 3492 | chantal.robillard@mail.mcgill.ca |
| Natasha Robillard | Membre indépendante | (604) 771-0049 | natasha.robillard@hotmail.com |
| Pascale Robitaille | Stella | (514) 285-1599 | formation@chezstella.org |
| Joey Saganash | Centre d'amitié autochtone de Montréal | (438) 868-7146 | kawahse.street.patrol@nfb.ca |
| Harley Schwartz | Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw | (514) 935-6196 | harley_schwartz@ssss.gouv.qc.ca |
| Pamela Shauk | Centre d'amitié autochtone de Montréal | (514) 499-1854 | |
| Barbara McDonald Simon | Tasiutigiiit Association of Families of Inuit and Native Children | (514) 983-5805 | bjmcdonald@ca.inter.net |
| Anik Sioui | Centre des femmes de Montréal | (514) 842-4780, poste 2333 | asioui@gmail.com |

| | | | |
|---------------------|--|----------------------------|--|
| Donna-Lee Smith | Université McGill | (514) 389-6696 | donnalee.smith@mcgill.ca |
| Lou Ann Stacey | Foyer pour femmes autochtones de Montréal | (514) 933-4688 | louannstacey@gmail.com |
| Mike Standup | Guérisseur traditionnel | (514) 318-7859 | mikestandup@hotmail.com |
| Kerry Tannahill | Foyer pour femmes autochtones de Montréal | (514) 933-4688 | kerrytannahill@gmail.com |
| Nathalie Tellier | Ville de Montréal | (514) 280-6692 | ntellier@ville.montreal.qc.ca |
| Stephanie Tetreault | Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James | (514) 975-5754 | stef_tetreault@yahoo.ca |
| Melanie Walsh | Centre des femmes de Montréal | (514) 842-4780, poste 2332 | mwalsh@centredesfemmes.ca |
| Dana-Marie Williams | Conseil cri de la santé | (514) 861-2352 | wysotegirl@gmail.com |

Annexe B : Cadre de référence du Sous-comité de la santé

Comité de la santé autochtone de Montréal Cadre de référence VERSION PRÉLIMINAIRE

Approuvé :

Contexte

La Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal (SUCAM) est le fruit de la collaboration entre la communauté autochtone et différentes organisations désirant trouver des solutions aux lacunes existant dans les services offerts aux Autochtones de Montréal et des environs. Ces lacunes ont été exposées dans l'*Évaluation des besoins des Autochtones qui composent avec la réalité urbaine de Montréal* menée par Organizational Development Services à la demande du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

On a fait du Comité de la santé autochtone de Montréal (CSAM) un sous-comité de la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal (SUCAM).

De nombreux Autochtones bénéficient de certains services de santé fournis dans le cadre de programmes locaux. Cependant, on remarque des problèmes généralisés dans l'ensemble du système de santé. La SUCAM, dont le CSAM est un élément fondamental, représente une occasion importante et opportune pour les organisations autochtones et leurs partenaires d'envisager les meilleures façons de combler certaines des lacunes et des inégalités dans les services actuels.

Vision et mission

À déterminer

Valeurs

Intégrité : les résultats générés par le CSAM seront intègres selon la perception qu'ont les Autochtones des lacunes dans les services et les programmes de santé.

Respect : le savoir autochtone traditionnel et le savoir occidental doivent être respectés et perçus comme pertinents et appropriés pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

Collaboration : les consultations et les communications avec les responsables et les organismes de la santé doivent être cohérentes et équilibrées avec le travail du CSAM de façon à faciliter la mise en œuvre conjointe d'un système de santé amélioré pour les Autochtones en milieu urbain.

Choix : le CSAM doit, par l'intermédiaire de ses activités, soutenir le choix d'un système qui honore ses forces inhérentes tout en mettant en valeur les données probantes et pratiques exemplaires.

Engagement : tous les membres s’engagent à respecter la vision et la mission du CSAM ainsi qu’à participer le plus possible à l’ensemble des décisions et des mesures prises.

Mandat

Contribuer à l’élaboration d’un nouveau cadre urbain qui assure la prestation de services de santé efficaces et adaptés à la culture aux Autochtones.

Buts et objectifs

Pour accomplir son mandat, le CSAM doit atteindre plusieurs buts et objectifs.

- Déterminer les corridors de services.
- Déterminer quelles organisations ont des points de service (pour les questions en matière de santé) et vérifier quels sont les services existants afin de ne pas reproduire ou chevaucher d’autres services ou sous-comités.
- Définir la santé mentale, physique, émotionnelle et spirituelle (culturelle, religieuse et traditionnelle).
- Créer et maintenir une base de données des services de santé applicables aux Autochtones, surtout à Montréal et dans les environs.
- Collaborer avec d’autres réseaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux en vue de fournir des renseignements au RÉSEAU pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone.
- Définir et combler les lacunes et les obstacles dans les services de santé, comme la langue, la discrimination, l’accessibilité (en matière de transport et de finances), etc.
- Examiner les besoins des Autochtones vivant en milieu urbain en matière de santé et de services, et donner une rétroaction pour assurer des analyses de qualité.
- Fournir une liste détaillée des préoccupations et des questions relatives à la santé des Autochtones vivant en milieu urbain à Montréal, liste faisant référence à *l’Évaluation des besoins des Autochtones qui composent avec la réalité urbaine de Montréal* datant de 2008 (www.rcaaq.info).
- Éduquer et informer la population sur les réalités auxquelles sont confrontés les Autochtones dans le système de santé.
- Établir un centre de santé entièrement fonctionnel à Montréal, destiné plus particulièrement aux Autochtones en milieu urbain, en s’inspirant du centre Wabano d’Ottawa (www.wabano.com).
- Veiller à ce que les membres connaissent l’historique du CSAM, ses forces, ses difficultés et ses processus.
- Formuler des recommandations qui s’inspirent des pratiques prometteuses des Premières nations, des Inuits et des Métis, ainsi que des systèmes principaux de prévention et d’intervention des services de santé, dans le but ultime de prévenir et de réduire les difficultés liées aux services de santé auxquelles sont confrontés les Autochtones de Montréal.

Partenaires

Ce processus devrait compter divers partenaires.

- Organismes de santé et de prestation de services qui s'occupent de la santé des Autochtones vivant en milieu urbain.
- Administrations gouvernementales et organisations non gouvernementales dans des organismes locaux, régionaux, provinciaux et nationaux de la santé.

Les partenaires doivent représenter leur organisation et communiquer régulièrement avec le CSAM afin d'assurer la continuité des renseignements relatifs aux services de santé pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

Membres

Les membres du CSAM doivent être membres du RÉSEAU pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone. Seuls les membres du Comité seront présents aux réunions, à moins que les membres du CSAM aient autorisé par consensus la présence d'un conférencier ou d'une personne-ressource, ou que le RÉSEAU pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone en ait fait la recommandation.

Rôles et responsabilités

Membres :

Les membres fournissent leurs conseils en s'appuyant sur leur expérience et expertise. On leur demande d'assurer la continuité de la représentation au Comité et de s'efforcer d'assister à l'ensemble des réunions prévues au programme. Les membres qui s'absentent de trois réunions consécutives sont exclus du CSAM pendant douze mois, après quoi ils peuvent présenter une nouvelle demande d'adhésion. Tous les membres sont responsables de la rédaction et de la révision des politiques et procédures du CSAM.

Coordonnateur du Comité :

Le coordonnateur sera responsable de tous les éléments inscrits dans la section « Activités » ci-dessous.

Activités

1. CSAM

- Les tâches comprennent la coordination des réunions du CSAM, la compilation des renseignements généraux, la rédaction des ordres du jour du CSAM, la rédaction des comptes rendus des réunions du CSAM et le suivi des mesures adoptées.
- Les membres du CSAM sont responsables de fournir au Comité les renseignements généraux appuyant certains points précis à l'ordre du jour, et ce, avant la tenue de la réunion.
- Le CSAM est un organisme assujéti à des délais précis (les calendriers d'exécution, par exemple, doivent être établis).

2. Réunions

- La fréquence des réunions sera déterminée par le CSAM. Dans la mesure du possible, les ordres du jour provisoires et les renseignements généraux seront envoyés aux membres par courrier électronique avant la tenue des réunions.
- Les membres du CSAM doivent assumer les frais de déplacement et d'hébergement afférents à leur participation aux réunions.
- Les comptes rendus des réunions et les dernières nouvelles sur les activités du Comité seront présentés au RÉSEAU pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone à des fins de référence.

Prise de décision

Les membres du CSAM s'efforceront de formuler des recommandations par consensus après avoir examiné les renseignements présentés aux réunions, ou par tout autre moyen de communication, et en avoir discuté. Pour les conflits non résolus, le Comité s'engage à trouver une solution dans le meilleur intérêt des communautés autochtones qu'il sert, et ce, en les présentant au RÉSEAU pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone.

Quorum

Les réunions peuvent avoir lieu sans quorum, mais 75 % des membres doivent être présents pour adopter l'ensemble des décisions.

Annexe C : Procès-verbal de la réunion du Sous-comité des services sociaux

Procès-verbal de la réunion du 5 mai 2009 du Sous-comité des services sociaux

Exploration d'une stratégie pour la communauté autochtone en milieu urbain

Membres présents :

Nakuset : Foyer pour femmes autochtones de Montréal

Martin Dubé : Mikisew's Creations

Barbara Mc Donald : Tasiutigiiit Association of Families of Inuit and Native Children

Patricia Eshkibok : Services Parajudiciaires Autochtones du Québec

Marcelle Durrum : Thérapeute pour le Foyer pour femmes autochtones de Montréal

Cathy Carroll : Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw

Taline Arslanian : Centre des femmes de Montréal

Animatrice : Nakuset

Secrétaire : Taline Arslanian

Énoncé de mission

Améliorer la qualité de vie des Autochtones vivant en milieu urbain à Montréal en abordant les questions et préoccupations sociales au moyen du réseautage et de la défense des intérêts.

Pouvoir : Les décisions sont prises par consensus puis recommandées au groupe élargi du RÉSEAU (le comité des Autochtones en milieu urbain).

Obligation de rendre compte : Le procès-verbal de chaque réunion est fourni, et les représentants du Sous-comité rendent des comptes au groupe élargi et pendant l'assemblée générale annuelle.

Le Sous-comité des services sociaux est une entité **permanente**.

Budget : Le Sous-comité fait des campagnes de financement au besoin.

La pertinence de diviser le Sous-comité en deux sous-comités différents, le premier qui se concentrerait sur les problèmes de sans-abrisme et le second sur les questions de protection de la jeunesse, fait l'objet d'un débat. Les membres des deux nouveaux sous-comités se rencontreraient tous les mois tandis que ceux du Sous-comité des services sociaux se réuniraient tous les deux mois. En raison du fort taux d'absentéisme à la réunion, aucune décision définitive n'est prise quant à la création de ces sous-comités.

Les réunions du Sous-comité des services sociaux seront tenues dans le bureau de Pascale C. Annual ou dans les locaux des Centres de la jeunesse et de la famille

Batshaw, selon le taux de participation.

À la suite de la réunion du 10 mars 2009 sur la Stratégie urbaine de la communauté autochtone, Nakuset a rencontré les interlocuteurs fédéraux (Affaires indiennes et du Nord Canada) qui financent ce projet. Ils étaient très impressionnés par le travail accompli aux réunions sur la Stratégie urbaine de la communauté autochtone. De plus, ils songent à recruter plus d'une personne pour coordonner le projet. Les trois ordres de gouvernement travaillent de concert sur ce projet, à savoir le gouvernement fédéral (Affaires indiennes et du Nord Canada), le gouvernement provincial (Secrétariat aux affaires autochtones) et les autorités municipales (Ville de Montréal). Les interlocuteurs fédéraux donneront une présentation à la prochaine réunion sur la Stratégie urbaine de la communauté autochtone, qui sera tenue à la mi-juin dans les locaux des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw. Cette réunion durera toute la journée.

Avant le Foyer pour femmes autochtones de Montréal, le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec avait eu l'idée de créer une stratégie pour la communauté autochtone en milieu urbain, mais a fini par l'abandonner. Ce regroupement avait également songé à recruter une personne pour coordonner ce projet. Le Foyer pour femmes autochtones de Montréal estime qu'il est encore trop tôt pour engager un coordonnateur. La Ville de Montréal voudrait que le coordonnateur travaille à partir de ses bureaux, mais d'autres croient qu'il devrait travailler dans les locaux d'une organisation autochtone. On pourrait peut-être utiliser le bureau de Pascale C. Annoual. Cette décision doit être prise par le groupe élargi, qui élaborera également la description de travail. Il serait possible de jeter un coup d'œil, à des fins de référence, à la description de travail créée par le Centre d'amitié autochtone de Montréal.

La prochaine réunion du Sous-comité des services sociaux sera tenue le
2 juin 2009 à 13 h
Dans les locaux des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw
5, rue Weredale Park

Remarque : il vous sera plus facile de trouver une place de stationnement vers 12 h 30.

Voici certaines des idées avancées par les membres du groupe :

- Créer un comité pour les Centres Batshaw.
- Faire en sorte que des conseillers autochtones se réunissent pour discuter du placement des enfants.
- Mettre au point une formation de deux jours que doivent suivre les familles non autochtones désirant adopter un enfant autochtone. Les familles devraient se familiariser avec les ressources autochtones pouvant s'avérer fort utiles pour les enfants adoptés. Par exemple, un jeune Ojibway adopté par une famille juive rencontrait un aîné tous les mois.
- Veiller à ce que l'enfant garde son statut d'Indien.
- Essayer de faire participer la famille biologique étendue dans la vie de l'enfant.
- Avoir accès aux antécédents médicaux de l'enfant.

Cathy, qui travaille au programme de placement mixte pour les Centres Batshaw, indique que 33 % des enfants placés sont d'origine inuite. Peu d'enfants mohawks sont placés en raison de leur étroite collaboration avec les Services sociaux de Kahnawake. Les communautés criées sont très bien organisées. En effet, il est habituellement possible de placer chaque enfant cri dans une famille de la communauté.

Cathy suivra une formation en deux parties à Winnipeg sur l'attachement aux enfants autochtones. Elle donnera ensuite cette formation aux travailleurs des Centres Batshaw et leur proposera différentes mesures.

- Donner une présentation d'information à la communauté autochtone sur les façons de devenir une famille d'accueil.
- Organiser des activités pour les enfants des Premières nations, comme Margaret Butler qui, six fois par année, dirige des activités culturelles pour les enfants inuits grandissant dans des familles non autochtones.
- Obtenir des renseignements de Sarah Cox, qui travaille pour le Centre pour enfants inuits de Gatineau
- Appuyer les Autochtones adoptés.
- Fournir des services plus adaptés à la culture.
- La majorité des Autochtones en milieu urbain qui ont grandi dans des familles d'accueil non autochtones auront au cours de leur vie traversé une crise d'identité, eu des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie, eu des problèmes de colère et versé dans la criminalité. Parfois, ils affrontent ces problèmes pour première fois seulement quand ils se retrouvent en prison. Nous devrions prendre des mesures de prévention et apprendre des expériences passées. Nous devrions mettre l'accent sur les activités et cérémonies culturelles, notamment les cérémonies célébrées dans les tentes de sudation.
- En apprendre davantage sur la culture inuite. Trouver des modèles inuits. Même lorsque nous avons de tels modèles, nous ne pouvons les garder. En effet, comme la communauté est petite, ils ne peuvent conserver leur anonymat.
- Réaliser des interventions précoces auprès des enfants avant qu'ils ne deviennent adolescents. Offrir des programmes comme l'art-thérapie.
- Les travailleurs ne connaissent pas suffisamment de conseillers culturels. Habituellement, les consultations avec un conseiller culturel sont faites à l'étape de l'orientation, alors qu'il est déjà trop tard. Un conseiller culturel devrait participer au processus dès l'étape de signalement. Mais en réalité, les parents refusent généralement que leur enfant prenne part à une consultation culturelle, et la permission des parents est obligatoire.

En règle générale, les femmes autochtones sont de bonnes mères, mais certaines d'entre elles ont un mode de vie malsain et ne bénéficient d'aucune aide pour s'en sortir. Souvent, elles ont des problèmes de consommation d'alcool, mais ne peuvent le reconnaître. Il existe différents moyens de régler ce problème.

- Trouver des personnes qui parlent la langue de la mère.
- Organiser des rencontres culturelles.

- Appuyer les mères et intervenir auprès d'elles. Les activités du directeur de la protection de la jeunesse sont axées sur les enfants, et non sur les mères.
- Recruter des familles autochtones qui veulent accueillir ou adopter un enfant autochtone.
- Fonder un foyer pour enfants autochtones où ils peuvent en apprendre sur leur culture. Cependant, des études démontrent qu'il n'est pas très sain pour les enfants de grandir dans ce type d'établissement.
- Élaborer un programme de mentorat qui serait l'équivalent des Grands Frères Grandes Sœurs ou du programme Black Star
- Organiser un camp axé sur la culture.
- Donner une présentation à BMC au mois de novembre.

Bon nombre de membres du Sous-comité ignoraient la présence d'un travailleur de soutien autochtone aux Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw. Son nom est Denis David.

Il faut écrire une lettre d'appui aux Services Parajudiciaires Autochtones du Québec afin que les conseillers parajudiciaires puissent accompagner leurs clients non seulement au tribunal criminel, mais également au tribunal de la jeunesse.

De plus en plus d'enfants sont issus de plusieurs cultures (mère autochtone et père appartenant à une autre minorité, par exemple). Quelle culture l'enfant devrait-il favoriser?

À la prochaine réunion du Sous-comité des services sociaux, il faudra :

- classer les idées par ordre de priorité;
- établir une stratégie pour appliquer ces idées;
- déterminer comment les idées seront communiquées au groupe élargi et qui s'en occupera;
- élaborer le cadre de référence.

Annexe D : Procès-verbal de la réunion du Sous-comité des arts, de la culture et du patrimoine

Compte rendu de la première réunion du Sous-comité des arts, de la culture et du patrimoine du RÉSEAU pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal

DATE : 22 avril 2009

LIEU : Engrenage Noir LEVIER (organisme artistique indépendant) au 4521, rue St-Jacques à Montréal

MEMBRES

PRÉSENTS* : Jules-Hubert Beaulieu, Myriam St-Denis, Annie Hickey et sa fille de quatre ans, Lisa Gagné, Ryan Rice, Véronique Thusky, Joséphine Bacon, Gustavo Zamora, Sylvie Paré, Johanne Chagnon, Suzy Pilon, André Nadon et Louis Perron des ateliers du CIEM, Devora Neumark et Dolorès Contré Migwans.

* Une liste des adresses de courrier électronique des participants est fournie à la fin du présent compte rendu. Veuillez vous référer à l'annexe A.

La majorité des participants arrivent entre 17 h 30 et 18 h et prennent quelques minutes pour socialiser et se servir des rafraîchissements. Peu après, chacun des participants remplit son assiette et s'assoit sur l'une des chaises disposées en cercle pour la réunion, qui débute par le discours de bienvenue de Johanne Chagnon et de Devora Neumark (codirectrices d'Engrenage Noir LEVIER).

Dolorès et Devora offrent des services d'interprétation simultanée afin de faciliter la communication et de satisfaire les besoins des participants, surtout ceux des participants unilingues. Chacun peut donc choisir de parler en français ou en anglais et personne n'est laissé à l'écart. Les organisateurs de l'événement se sont également assurés d'envoyer une lettre d'invitation et un ordre du jour bilingues aux participants avant la réunion. REMARQUE : Certains des documents de soutien (qui avaient été envoyés par courrier électronique et imprimés pour la réunion) sont encore aujourd'hui offerts dans une seule langue, selon l'origine du document. La liste des documents de soutien accessibles est fournie à la fin du présent compte rendu. Veuillez vous référer à l'annexe B.

On commence la réunion par une période de présentation, ce qui permet de prendre le pouls du groupe. Chaque participant se présente et énonce les besoins, les rêves, les visions et les idées qu'il a en tant qu'artiste pour le RÉSEAU pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal et le Sous-comité des arts, de la culture et du patrimoine. REMARQUE : On a annoncé au début de la période de présentation que le Sous-comité n'est actuellement pas en mesure d'offrir de services concrets. Le Sous-comité a donc l'intention de servir d'outil de réseautage jusqu'à ce qu'on résolve la situation.

La liste des besoins, des rêves, des visions et des idées exprimés pendant la période de présentation est fournie à la fin du présent compte rendu. Veuillez vous référer à l'annexe C. De toute évidence, certains des besoins et des projets compris dans cette liste nécessitent la participation de la communauté sans aucune aide financière particulière, alors que d'autres nécessitent clairement une structure de soutien solide et des subventions à long terme de façon à assurer leur développement durable.

La majorité des participants s'entendent pour dire que ce serait une bonne idée d'ouvrir un centre des arts, de la culture et du patrimoine autochtones en milieu urbain qui deviendrait le pôle d'attraction des expositions, des spectacles et des ateliers où seraient enseignés et transmis les arts, les langues, les cérémonies et les traditions aux générations futures. Les participants estiment que cet établissement serait un centre d'activités complet.

En attendant qu'on puisse ouvrir un tel centre, Engrenage Noir LEVIER (un des partenaires du RÉSEAU) offrira au Sous-comité des arts, de la culture et du patrimoine ses locaux au 4521, rue St-Jacques afin qu'il puisse y tenir ses réunions et d'autres activités organisées par les membres du Sous-comité.

Ryan Rice affirme qu'il serait souhaitable, et même possible à ce stade précoce, de demander au CAC de financer l'organisation et la tenue d'une, de deux ou de trois conférences axées sur les arts, la culture et le patrimoine des Autochtones. On pourrait y donner des ateliers pratiques et organiser des tables rondes sur différentes questions pertinentes (comme les tensions existant entre les pratiques contemporaines et les pratiques traditionnelles). L'avenir du Réseau des arts, de la culture et du patrimoine autochtones en milieu urbain pourrait également être abordé. Les membres du Sous-comité coordonneraient la ou les conférences en partenariat avec d'autres organisations, comme le Cercle des Premières Nations de l'Université du Québec à Montréal, Terres en vues, Engrenage Noir LEVIER, etc.

Certains artistes (dont Joséphine Bacon) expliquent qu'en 1994, le Centre d'amitié autochtone de Montréal a convoqué une réunion sur la place de la culture autochtone dans la société, réunion organisée par le Groupe des femmes autochtones de Montréal, aujourd'hui dissous. Malheureusement, cet événement n'a mené à aucune mesure concrète malgré la bonne volonté de tous les participants. Néanmoins, comme il avait été souligné à l'époque, le fait de profiter du dynamisme actuel, auquel les artistes présents à la réunion veulent contribuer, permet de reconnaître les initiatives individuelles et collectives prises dans le passé.

MOYENS DE COMMUNICATION

Il est convenu que Gustavo Zamora, coordonnateur du Cercle des Premières Nations de l'Université du Québec à Montréal, serait responsable de l'envoi des messages de toutes sortes, notamment les lettres d'information et les invitations à des événements. Jusqu'à nouvel ordre, Dolorès et Devora rédigeront les messages à distribuer. Afin de faciliter les échanges entre les membres du Sous-comité et entre les membres du Sous-comité et le grand public, on pourrait utiliser une section du blogue d'Engrenage Noir LEVIER. Myriam St-Denis propose de gérer le blogue et de le tenir à jour. Tous les détails concernant cette possibilité seront fournis à la prochaine réunion du Sous-comité.

Comme le fonctionnement de ce sous-comité repose sur des valeurs égalitaires, les membres seront incités à se partager les responsabilités y afférentes et à assumer des rôles de leadership.

Dans l'intervalle, tous les membres doivent trouver un nom original en langue autochtone et peut-être même un logo ou un symbole pour le Sous-comité.

Dolorès Contré Migwans suggère le terme *mnopi*, qui, dans sa langue autochtone, signifie « au bon endroit, au bon moment, avec les bonnes personnes ». Cependant, Véronique Thusky fait remarquer que ce terme signifie en algonquin « eau magnifique » et que le terme auquel se rapporte la description donnée par Dolorès serait plutôt *meiachogoc(h)*. Jules-Hubert Beaulieu affirme que l'idée de l'eau associée aux notions de source et de courant est intéressante. En bref, il faut continuer à chercher. Le groupe prendra sa décision ultérieurement.

La réunion prend fin vers 20 h 15 par un dernier tour de table visant à connaître les commentaires de chacun sur le déroulement de la soirée. La majorité des participants se disent satisfaits.

| |
|--|
| <p>La prochaine réunion du Sous-comité est prévue pour le mardi 26 mai à 17 h 30 dans les locaux d'Engrenage Noir LEVIER (4521, rue St-Jacques).</p> |
|--|

On enverra une invitation à toutes les personnes présentes à la première réunion. Comme on a décidé de poursuivre l'expansion du RÉSEAU et de renforcer le cœur du Sous-comité, il faudrait également faire parvenir cette invitation à toutes les personnes figurant dans les listes de personnes-ressources des membres.

On enverra l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sous-comité par courrier électronique avant le 26 mai, de façon à ce que les participants puissent préparer leurs interventions pour la discussion qui y sera tenue. Il est important de prendre note qu'un résumé des discussions engagées par les membres du Sous-comité sera fourni au RÉSEAU pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal à la prochaine réunion en juin.

Il faut également tenir compte des éléments suivants, qui ont déjà été relevés dans l'Évaluation des besoins des Autochtones en milieu urbain (visant à orienter la communauté et à développer un sentiment d'appartenance chez les Autochtones vivant en milieu urbain) :

1. La mise en place d'un ou de plusieurs lieux de rassemblement et de socialisation à l'intention des Autochtones pourrait les inciter à interagir, à établir des relations et à former des alliances entre nations.
2. L'établissement d'un réseau de soutien à l'intention des groupes, des familles et des personnes seules permettrait aux Autochtones de tisser des liens et de mettre au point des projets conjoints.
3. L'établissement de centres communautaires offrant une vaste gamme de services permettrait d'organiser, de promouvoir et de diffuser des événements culturels; de favoriser la transmission de pratiques artistiques; d'apprendre et d'affiner de nouvelles habiletés créatives; et d'offrir des cours

de langues autochtones propres à la région, etc.

4. Le développement d'un sentiment de fierté unique chez les Autochtones vivant en milieu urbain favoriserait la diversité dans le paysage multiculturel montréalais.

COMMENT CE SOUS-COMITÉ PEUT-IL VOUS SERVIR?

| BESOINS PRÉCIS | VISIONS |
|--|--|
| Créer des liens entre les Autochtones et non-Autochtones. Étudier la possibilité d'effectuer des échanges culturels. | Collaborer à la réalisation de projets créatifs, à l'organisation d'ateliers, etc. |
| Faire du réseautage pour permettre l'achèvement de projets précis. | Élaborer un projet visant à combattre les préjugés tenaces : coordonner et animer un projet consistant à donner des ateliers et des présentations sur la culture et les croyances autochtones dans les écoles. |
| Connaître les besoins d'artistes autochtones et de la communauté en général. | Réaliser mon souhait d'obtenir plus de renseignements sur les arts, la culture et le patrimoine des Autochtones, et collaborer avec des artistes et des organisations autochtones. |
| Besoin collectif : continuer à être stimulé sur le plan de la créativité, créer une synergie, agir. Besoin personnel : avoir accès à des lieux de rassemblement pour échanger sur les pratiques artistiques. | Le Jardin des Premières nations du Jardin botanique de Montréal est l'hôte d'un programme visant à stimuler la créativité des artistes autochtones, à promouvoir les œuvres de ces artistes, à favoriser le perfectionnement des habiletés ainsi qu'à offrir des programmes de formation adéquats à tous les stades du processus de création. |
| Avoir accès à un lieu de rassemblement pour discuter, tenir des ateliers, assister et participer à des spectacles, etc. Tisser des liens et communiquer des renseignements (p. ex. sur la propriété intellectuelle, les droits d'auteurs, les redevances sur la culture et le savoir autochtones). | Propriété collective : établir des protocoles d'éthique visant à protéger l'appropriation culturelle du savoir ancestral (p. ex. l'histoire des plantes et des arbres ayant des propriétés médicinales). |
| Aider les autres artistes et se faire aider par ces derniers. Se sentir utile dans le Sous-comité et le RÉSEAU. | Participer à des mesures concrètes et en constater les résultats réels. |
| Élaborer des stratégies de communication pour avoir une meilleure compréhension de soi et des autres (p. ex. l'importance de la traduction français-anglais et anglais-français). Reconnaître l'importance de la ville de Montréal en tant que plaque tournante interculturelle et internationale de l'échange d'idées et de mesures entre les artistes et militants | Offrir un accès à des lieux de rassemblement pour présenter des spectacles culturels. Transmettre le savoir ancestral (p. ex. le perfectionnement des aptitudes à communiquer et les outils favorisant la communication) et donner des formations sur le sujet. REMARQUE : Cette vision touche également le Sous-comité de l'éducation, de la formation et |

| | |
|---|--|
| autochtones ainsi qu'entre les artistes et militants autochtones et les communautés non autochtones. | de l'employabilité du RÉSEAU pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone. |
| Offrir la possibilité aux jeunes artistes autochtones de tirer avantage de la présence d'agents culturels plus âgés et expérimentés faisant partie du Sous-comité et du RÉSEAU (p. ex., le Centre de l'image et de l'estampe de Mirabel (CIEM) offre une formation sur l'estampe imprimée aux jeunes Mohawks (âgés de 16 à 30 ans) de Kanesatake). | Créer un lien entre le Sous-comité et le CIEM afin d'inciter les jeunes à s'investir davantage et à améliorer leurs connaissances et techniques de l'esthétique autochtone et des tropes, et à contribuer à la création d'un nouveau vocabulaire visuel et culturel (ce qui pourrait se faire dans le cadre d'un cours sur les pratiques artistiques autochtones). |
| En 1996, Ryan Rice (directeur du Collectif des conservateurs autochtone, organisme sans but lucratif se consacrant à informer le public du rôle des conservateurs d'art autochtone consistant à protéger, à favoriser et à promouvoir l'art et la culture autochtones en Amérique du Nord et dans le monde entier) a tenté d'organiser une exposition locale d'œuvres d'art visuel en collaboration avec divers artistes autochtones de Montréal, mais, en raison d'un faible taux de participation, s'est vu dans l'obligation d'intégrer des œuvres d'artistes nationaux à son exposition. Le Conseil des Arts du Canada possède désormais un programme de soutien au financement pour les conservateurs d'expositions. | À Montréal, les conservateurs autochtones n'ont aucun endroit pour exposer leurs œuvres. Par conséquent, ils vont s'établir dans des villes où la promotion de l'art autochtone est déjà bien enracinée. Vision : Trouver un espace d'exposition à l'intérieur duquel on peut également tenir des ateliers et qui permet d'établir des partenariats avec d'autres organisations et salles d'exposition d'art autochtone au Canada et dans le monde. |
| Assurer la continuité des mesures et des initiatives amorcées. Assurer la stabilité des projets durables à long terme. | Créer une structure solide de soutien de l'ensemble des mesures et des initiatives. Créer un groupe autonome assurant une gestion efficace des ressources humaines et financières. |
| Corriger le problème lié au manque de services d'accueil pour les Inuits à Montréal. La prestation de renseignements au sujet des ressources communautaires et la transmission des connaissances sur la culture et la langue inuites dans la communauté urbaine de Montréal peuvent s'avérer un très long processus. | Établir un centre de la petite enfance pour les enfants autochtones et inuits. Offrir pendant les fins de semaine des cours d'immersion en langue inuite aux enfants (et aux adultes) ainsi que d'autres ateliers et activités culturelles. |
| Développer une identité culturelle autochtone et améliorer la visibilité de la culture autochtone. | Créer un marché pour les arts autochtones et l'artisanat traditionnel. Assurer la production et la diffusion des œuvres d'art et des produits artisanaux. |
| Mettre au point des programmes de mentorat et des directives pour les nouveaux artistes | Intégrer les notions de spiritualité autochtone aux cours de formation ainsi qu'à l'information |

| | |
|--|--|
| <p>autochtones. Des artistes autochtones d'expérience et des sages donneraient des formations aux nouveaux artistes à l'avenir prometteur, leur fourniraient leur appui et leur transmettraient leur savoir et expérience (p. ex., les programmes culturels du Centre de santé autochtone Wabano à Ottawa).</p> | <p>transmise sur les arts, la culture et le patrimoine (p. ex., une approche globale, les « arts thérapeutiques », l'harmonie avec le corps grâce à des formes d'art visant à vaincre un traumatisme causé par la violence sexuelle). Organiser des conférences et des ateliers sur les réalités auxquelles font face les Autochtones. Guérir au moyen des arts.</p> <p>Offrir un accès aux documents, aux techniques ainsi qu'au matériel.</p> |
| <p>Être au service du Sous-comité et du RÉSEAU, en son propre nom et au nom d'Engrenage Noir LEVIER, et participer activement aux mesures de soutien de l'interdépendance saine, y compris le rétablissement de relations (intrapersonnelles, interpersonnelles, entre les humains et les autres espèces, entre les humains et les lieux ou milieux, etc.) par le développement et les échanges artistiques interculturels ainsi que le dialogue critique interdisciplinaire.</p> <p>Appuyer le Sous-comité et le RÉSEAU pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone afin qu'ils atteignent leurs buts et objectifs.</p> | <p>Faire correspondre la vision aux activités, aux intentions et aux buts jugés nécessaires et fondamentaux par les membres du Sous-comité. Organiser une série de rencontres (représentations, ateliers, cercles de dialogue) échelonnées sur une longue période, si nécessaire, pour mettre sur pied des réseaux locaux ou internationaux portant sur le vocabulaire culturel critique, les habiletés d'appréciation de l'art et le dialogue interdisciplinaire sur les écosystèmes sains et variés, le partage des ressources, le développement interculturel, etc.</p> |
| <p>Aider le coordonnateur à donner une orientation au Sous-comité ainsi qu'à répartir les responsabilités, les tâches et les habiletés.</p> | <p>Créer un cercle de l'unité doté d'un protocole d'éthique correspondant aux valeurs de la roue sacrée.</p> |

**NOMS ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES DES PARTICIPANTS PRÉSENTS OU AYANT
MANIFESTÉ LEUR INTÉRÊT À FAIRE PARTIE DU SOUS-COMITÉ**

1. Myriam St-Denis Lisée myriam_stdenis@hotmail.com
2. Jules-Hubert Beaulieu jhbeaulieu251068@yahoo.ca
3. Johanne Chagnon levier@engrenagenoir.ca
4. Sylvie Paré spare@ville.montreal.qc.ca
5. Véronique Thusky verothusky@hotmail.com
6. Joséphine Bacon baconj@hotmail.com
7. Gustavo Zamora cpn@uqam.ca
8. Suzie Pilon spilon@ciem.ca
9. Ryan Rice ryrice@gmail.com
10. André Nadon anadon@ciem.ca ou anadon@ca.inter.net
Tél. : (450) 258-0979
11. Lisa Gagné lizou75@hotmail.com
Tél. : (514) 544-5384
12. Annie Hickey candyannie@live.ca
Tél. : (514) 489-1055
(514) 264-2075
13. Louis Perron perronlouis@videotron.ca
Tél. : (450) 689-5425
14. Devora Neumark levier@engrenagenoir.ca
Tél. : (514) 937-8282
15. Dolorès Contré Migwans boujiq@videotron.ca
Tél. : (514) 509-1286
16. Sky Bellefleur sky2bear93@yahoo.ca
17. Marc Perreault perreaultmarc@hotmail.com
18. Yves Siouï Durand contact@siuidurand.org

| | |
|--------------------------|--|
| 19. André Dudemaine | dude@nativelynx.qc.ca |
| 20. Bachir Sirois-Moumni | bachir.sm@productionsdetraq.com |
| 21. Katia Rock | kathiarock@yahoo.ca |
| 22. Kary Ann Deer | info@faq-qnw.org |
| 23. Kim Picard | kim_picard@hotmail.com |
| 24. Émilie Monnet | emonnet@hotmail.com |
| 25. Danick Duchesne | native_pishu2001@hotmail.com |
| 26. Éric Pouliot | native_pishu2001@hotmail.com |
| 27. France Trépanier | francetr@telus.net |

D'autres noms peuvent être ajoutés à cette liste!